

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 15 Février, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier
Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Mme PEZENNEC Micheline

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 07 Février 2024

Date de l'affichage : 09 Février 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

2024-03 VOTES DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif (extrait du compte de gestion joint. Le document complet peut être consulté auprès des services du CCAS).

Les résultats du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses de fonctionnement	
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	138 731,30
CHAPITRE 012	Charges de personnel	1 202 994,81
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	16 480,81
CHAPITRE 66	Charges financières	382,78
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	967,02
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 626,73
	TOTAL	1 475 183,45

	Recettes de fonctionnement	
CHAPITRE 13	Atténuation de charges	7 950,85
CHAPITRE 70	Produits des services du domaine et ventes diverses.	128 826,87
CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 372 878,49
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	41 403,88
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	15 753,93
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 675,74
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 578 489,76
CHAPITRE 002	Excédent de fonctionnement reporté	84 394,35
	TOTAL	1 662 884,11

SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2023		
	Dépenses d'investissement	
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 934,55
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	15 482,52
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	22 207,08
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	215 475,61
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	0,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 675,74
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	6 816,00
	TOTAL	273 591,50

Recettes d'investissement		
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 617,79
	Dont Compte 10222 FCTVA	8 617,79
CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	19 549,20
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	0,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 626,73
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	6 816,00
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	150 609,72
CHAPITRE 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	253 544,43
	TOTAL	404 154,15

Les résultats du compte administratif sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le trésor public (extrait joint).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(Le président ne prend pas part au vote)

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier, relatif au CCAS.
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du CCAS.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 19 Février 2024
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240215-CACCAS2023-BF
